

LE COÛT D'UN REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1^{er} JANVIER 2024



Denrées alimentaires
2,15€
Soit 22% du coût de revient

Personnel de cuisine, de service en salle et de surveillance
5,85€
Soit 59,82% du coût de revient

Charges de gestion courante (gaz, électricité etc...)
1,79€
Soit 18,25% du coût de revient

Coût de revient d'un repas : 9,79€ (contre 8,14€ en 2022)

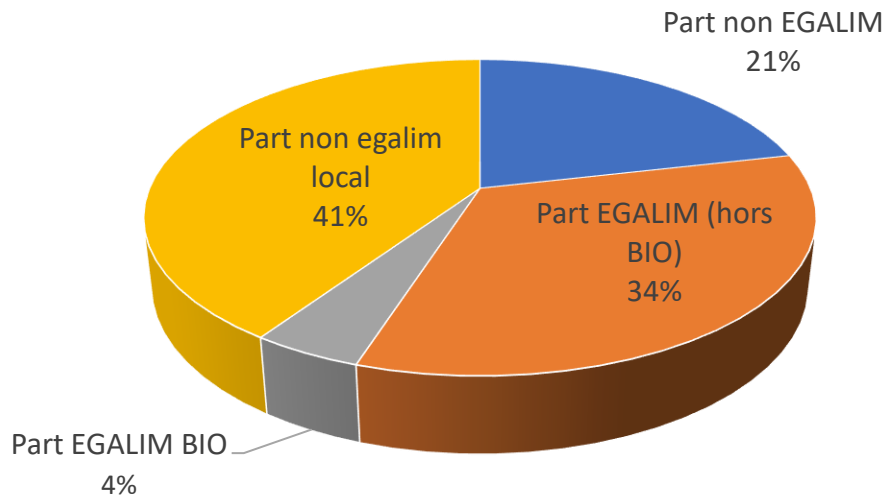
Prix minimum à la charge des familles : 1€

Prix maximum à la charge des familles : 3,20€ (hausse de + 3,23% en septembre 2023)

Budget annuel de 156 043€ pour 15 945 repas servis (17 700 en 2022)



Approvisionnement 2023



La loi dite EGALIM impose aux cantines publiques de proposer au moins 50% de produits durables ou de qualité dont au moins 20% de produits bio.

Au 1^{er} janvier 2024 la commune se situe à 36,43% de produits labélisés dont 4% en bio.

Bio



Qualité et durable

